



Coûts supplémentaires de la vie chez les personnes ayant une incapacité: Premiers résultats tirés de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022

Amirabbas Mofidi¹

Division de la recherche sociale
Direction générale de la politique
stratégique et des services
Emploi et Développement
social Canada

2026

¹ Les opinions exprimées dans la présente étude sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles d'Emploi et Développement social Canada ni du gouvernement fédéral.

Coûts supplémentaires de la vie chez les personnes ayant une incapacité: Premiers résultats tirés de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2026

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

N° de cat. Em12-161/2026F-PDF
ISBN: 978-0-662-03943-3



Table des matières

Liste des tableaux.....	4
1. Avant-propos	1
2. Introduction.....	2
3. Principaux résultats.....	3
3.1 Dépenses non remboursées pour les aides, appareils ou technologies fonctionnels, les médicaments sur ordonnance et les thérapies et services de soins de santé	3
3.2 Besoins insatisfaits en raison du coût pour les aides, appareils ou technologies fonctionnels, les médicaments sur ordonnance et les thérapies et services de soins de santé	4
4. Conclusion	5
Annexe A. Dépenses non remboursées pour l'aide aux activités quotidiennes	11
Annexe B. Sources de données et définitions	14
Enquête canadienne sur l'incapacité	14
Définitions.....	14

Liste des tableaux

Tableau 1: Proportion de personnes ayant engagé des dépenses non remboursées pour des soutiens liés à l'incapacité au cours des 12 derniers mois, selon les caractéristiques socioéconomiques et celles liées à l'incapacité, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 2022.....	6
Tableau 2a: Répartition des dépenses non remboursées pour des soutiens liés à l'incapacité au cours des 12 derniers mois, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus ayant engagé des dépenses non remboursées, 2022.....	8
Tableau 2b: Répartition des dépenses non remboursées pour des soutiens liés à l'incapacité au cours des 12 derniers mois, selon la sévérité de l'incapacité, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus ayant engagé des dépenses non remboursées, 2022.....	8
Tableau 3: Proportion de personnes ayant des besoins insatisfaits en raison du coût pour des soutiens liés à l'incapacité, selon les caractéristiques socioéconomiques et celles liées à l'incapacité, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 2022	9
Tableau A1: Proportion de personnes ayant engagé des dépenses non remboursées pour l'aide aux activités quotidiennes au cours des 12 derniers mois, selon les caractéristiques socioéconomiques et celles liées à l'incapacité, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 2022.....	12
Tableau A2a: Répartition des dépenses non remboursées pour l'aide aux activités quotidiennes au cours des 12 derniers mois, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus ayant engagé des dépenses non remboursées, 2022.....	13
Tableau A2b: Répartition des dépenses non remboursées pour l'aide aux activités quotidiennes au cours des 12 derniers mois, selon la sévérité de l'incapacité, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus ayant engagé des dépenses non remboursées, 2022.....	13

1. Avant-propos

Les personnes ayant une incapacité doivent souvent assumer des coûts supplémentaires que les autres personnes n'ont pas à supporter afin de maintenir un niveau de vie comparable à celui des personnes sans incapacité. Ces coûts peuvent comprendre des dépenses liées au traitement et à la gestion de problèmes de santé. Ils comprennent également les coûts engagés pour surmonter les obstacles et répondre à des besoins particuliers dans des domaines tels que le logement, le transport, l'alimentation et la préparation des repas, ainsi que les loisirs.

À la suite de nombreuses discussions, y compris une table ronde dédiée tenue lors de l'élaboration de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, la communauté des personnes ayant une incapacité a indiqué qu'il existe un manque d'information sur ces coûts supplémentaires. C'est pourquoi le Plan d'action sur l'inclusion des personnes en situation de handicap du gouvernement du Canada prévoit la réalisation de recherches visant à mieux comprendre ces dépenses supplémentaires.

Le présent rapport repose sur les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022. L'information couvre certains, mais non l'ensemble, des coûts auxquels font face les personnes ayant une incapacité. Les travaux visant à recueillir, élaborer et diffuser de nouvelles données probantes sur cette question se poursuivront.

Direction de l'inclusion des personnes en situation de handicap et de l'accessibilité

2. Introduction

Les personnes ayant une incapacité engagent souvent des dépenses supplémentaires afin de maintenir un niveau de vie comparable à celui des personnes sans incapacité. Ces coûts sont souvent difficiles à quantifier de façon exhaustive, notamment parce qu'ils peuvent prendre diverses formes et se manifester dans différents aspects de la vie quotidienne. Les coûts associés à différents soutiens liés à l'incapacité, tels que les aides, appareils ou technologies fonctionnels, les médicaments sur ordonnance ainsi que les thérapies et services de soins de santé, constituent des composantes importantes de ces dépenses supplémentaires. Ces coûts peuvent entraîner des répercussions sur la stabilité financière des personnes et de leurs ménages. Lorsque ces soutiens liés à l'incapacité deviennent trop coûteux, les personnes ayant une incapacité peuvent être amenées à faire des choix difficiles, par exemple y renoncer afin de satisfaire d'autres besoins essentiels. Cela peut entraîner des besoins insatisfaits et limiter les possibilités de participation pleine et entière à la société, y compris dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et d'autres activités sociales.

L'absence historique de données exhaustives a limité les efforts visant à saisir pleinement l'ampleur de ces coûts. L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2022 offre une occasion précieuse de combler cette lacune en fournissant des données représentatives à l'échelle nationale sur les dépenses liées aux soutiens liés à l'incapacité dans diverses catégories, ce qui permet une analyse plus détaillée et mieux informée. L'enquête a demandé aux répondants de déclarer les dépenses engagées au cours des 12 mois précédents pour divers types de soutiens liés à l'incapacité qui n'étaient pas couverts ou remboursés par des assurances ou des programmes gouvernementaux. L'enquête a également recueilli de l'information sur les besoins insatisfaits en raison du coût, c'est-à-dire les situations dans lesquelles les répondants avaient besoin d'un soutien lié à l'incapacité, mais n'y avaient pas accès en raison du coût.

L'objectif du présent rapport est d'utiliser les données de l'ECI de 2022 afin de mettre en lumière les dépenses non remboursées et les besoins insatisfaits en raison du coût pour des soutiens clés liés à l'incapacité chez les personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus. Le rapport se concentre sur les dépenses non remboursées et les besoins insatisfaits en raison du coût pour les aides, appareils ou technologies fonctionnels, les médicaments sur ordonnance, ainsi que les thérapies et services de soins de santé. En outre, des informations sur les dépenses non remboursées liées à l'aide pour les activités quotidiennes figurent à [l'annexe A](#). Les principales définitions et notions sont présentées à [l'annexe B](#).

L'analyse consiste en des tableaux descriptifs présentant, pour chaque type de soutien lié à l'incapacité, les mesures suivantes :

1. la proportion de personnes ayant engagé des dépenses non remboursées;
2. le montant des dépenses non remboursées déclarées parmi les personnes ayant engagé de telles dépenses; et
3. la proportion de personnes ayant des besoins insatisfaits en raison du coût.

Ces estimations sont ventilées selon certaines caractéristiques démographiques, liées à l'incapacité, et socioéconomiques.

3. Principaux résultats

3.1 Dépenses non remboursées pour les aides, appareils ou technologies fonctionnels, les médicaments sur ordonnance et les thérapies et services de soins de santé

- En 2022, parmi près de 8 millions de personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 52 % (soit 4,2 millions de personnes) ont déclaré avoir engagé des dépenses non remboursées au cours des 12 mois précédents pour au moins un type de soutien utilisé en raison de leur condition.
- Les dépenses non remboursées les plus fréquentes concernaient les médicaments sur ordonnance (39 %, soit 3,1 millions de personnes), suivies des thérapies et services de soins de santé (20 %, soit 1,6 million de personnes) et des aides, appareils ou technologies fonctionnels (17 %, soit 1,4 million de personnes).
- La proportion de personnes ayant une incapacité déclarant des dépenses non remboursées était la plus faible chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, soit 42 %, comparativement à 53 % tant chez les adultes en âge actif âgés de 25 à 64 ans que chez les personnes âgées de 65 ans et plus.
- Les femmes ayant une incapacité (55 %) étaient plus susceptibles que les hommes ayant une incapacité (48 %) de déclarer des dépenses non remboursées liées à leur condition.
- Les personnes ayant des incapacités plus sévères étaient plus susceptibles de déclarer des dépenses non remboursées. Près de 62 % des personnes ayant des incapacités très sévères, 58 % de celles ayant des incapacités sévères et 50 % de celles ayant des incapacités modérées ont déclaré de telles dépenses, comparativement à 45 % de celles ayant des incapacités légères.
- Les personnes ayant plusieurs types d'incapacité étaient également plus susceptibles de déclarer des dépenses non remboursées. Parmi celles ayant quatre types ou plus d'incapacité, 60 % ont déclaré de telles dépenses, comparativement à 51 % de celles ayant deux ou trois types d'incapacité et à 44 % de celles ayant un seul type d'incapacité.
- Les personnes ayant une incapacité appartenant à des groupes à revenu plus élevé étaient plus susceptibles de déclarer des dépenses non remboursées. Parmi celles appartenant au quintile de revenu le plus élevé, 55 % ont déclaré des dépenses non remboursées pour au moins un soutien lié à l'incapacité, comparativement à 49 % de celles faisant partie du quintile de revenu le plus faible.

- Les personnes ayant une incapacité appartenant à un groupe racisé (45 %) étaient moins susceptibles de déclarer des dépenses non remboursées que leurs homologues non racisés (53 %).
- Parmi les 1,4 million de personnes ayant une incapacité ayant déclaré des dépenses non remboursées liées aux aides, appareils ou technologies fonctionnels au cours des 12 mois précédents, la moitié (50 %) ont dépensé moins de 500 dollars, près du tiers (31 %) ont dépensé entre 500 et moins de 2 000 dollars, et un peu plus d'une personne sur dix (13 %) ont dépensé entre 2 000 et moins de 5 000 dollars. Une proportion plus faible (6 %) a fait face à des coûts très élevés de 5 000 dollars ou plus.
- Parmi les 3,1 millions de personnes ayant une incapacité ayant engagé des dépenses non remboursées pour des médicaments sur ordonnance, plus de la moitié (56 %) ont dépensé moins de 500 dollars, tandis que plus du tiers (35 %) ont dépensé entre 500 et moins de 2 000 dollars. En outre, une personne sur dix a déclaré des dépenses de 2 000 dollars ou plus, dont 8 % ont dépensé entre 2 000 et moins de 5 000 dollars et 2 % ont dépensé 5 000 dollars ou plus.
- Parmi les 1,6 million de personnes ayant une incapacité ayant déclaré des dépenses non remboursées pour des thérapies et services de soins de santé, environ 35 % ont dépensé moins de 500 dollars, tandis que près de la moitié (49 %) ont dépensé entre 500 et moins de 2 000 dollars. Les coûts élevés étaient plus fréquents pour ce type de soutien lié à l'incapacité que pour les médicaments sur ordonnance, 11 % ayant dépensé entre 2 000 et moins de 5 000 dollars et 6 % ayant dépensé 5 000 dollars ou plus.

3.2 Besoins insatisfaits en raison du coût pour les aides, appareils ou technologies fonctionnels, les médicaments sur ordonnance et les thérapies et services de soins de santé

- En 2022, 41 % des personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, soit 3,2 millions de personnes, ont déclaré avoir eu des besoins insatisfaits en raison du coût pour au moins un type de soutien dont elles avaient besoin en raison de leur condition.
- Lorsqu'on examine les résultats selon le type de soutien, les besoins insatisfaits en raison du coût étaient le plus souvent déclarés pour les thérapies et services de soins de santé (29 %, soit 2,3 millions de personnes), suivis des aides, appareils ou technologies fonctionnels (16 %, soit 1,2 million de personnes) et des médicaments sur ordonnance (13 %, soit 1 million de personnes).
- Les adultes en âge actif âgés de 25 à 64 ans (46 %) étaient les plus susceptibles de déclarer des besoins insatisfaits en raison du coût, suivis des jeunes âgés de 15 à 24 ans (41 %) et des personnes âgées de 65 ans et plus (30 %). Les personnes âgées étaient moins susceptibles que les jeunes de déclarer des besoins insatisfaits en raison du coût pour les médicaments (7 % comparativement à 13 %) et les thérapies (17 % comparativement à 30 %), mais plus susceptibles de déclarer des besoins insatisfaits en raison du coût pour les aides, appareils ou technologies fonctionnels (17 % comparativement à 12 %).

- Les femmes (45 %) étaient plus susceptibles que les hommes (35 %) de déclarer des besoins insatisfaits en raison du coût. Cet écart s'observait pour tous les types de soutien examinés et était particulièrement marqué pour les thérapies et services de soins de santé (34 % comparativement à 22 %) et les médicaments sur ordonnance (14 % comparativement à 10 %).
- Les personnes ayant des incapacités plus sévères étaient plus susceptibles de déclarer des besoins insatisfaits en raison du coût. Près de 57 % des personnes ayant des incapacités très sévères, 49 % de celles ayant des incapacités sévères et 40 % de celles ayant des incapacités modérées ont déclaré des besoins insatisfaits, comparativement à 28 % de celles ayant des incapacités légères.
- La probabilité de déclarer des besoins insatisfaits en raison du coût augmentait également avec le nombre de types d'incapacité. Alors que 27 % des personnes ayant un seul type d'incapacité ont déclaré des besoins insatisfaits, cette proportion atteignait 39 % chez celles ayant deux ou trois types d'incapacité et 55 % chez celles ayant quatre types d'incapacité ou plus.
- Les besoins insatisfaits en raison du coût variaient également selon le statut d'activité sur le marché du travail. En 2022, 54 % des personnes sans emploi ont déclaré des besoins insatisfaits en raison du coût pour au moins un type de soutien, comparativement à 43 % des personnes en emploi et à 37 % de celles qui ne faisaient pas partie de la population active.
- Les personnes ayant une incapacité appartenant à des groupes à faible revenu étaient plus susceptibles de déclarer des besoins insatisfaits en raison du coût. Parmi celles appartenant au quintile de revenu le plus faible, 47 % ont déclaré des besoins insatisfaits, comparativement à 34 % de celles faisant partie du quintile de revenu le plus élevé. De même, 53 % des personnes ayant une incapacité vivant en situation de pauvreté ont déclaré des besoins insatisfaits, comparativement à 39 % de celles qui ne vivaient pas en situation de pauvreté.
- Les personnes ayant une incapacité qui s'identifiaient comme étant 2ELGBTQ+, appartenant à un groupe racisé, ou étaient Autochtones étaient plus susceptibles de déclarer des besoins insatisfaits en raison du coût. Les personnes 2ELGBTQ+ ont déclaré des besoins insatisfaits dans une proportion de 55 %, comparativement à 40 % chez les personnes non 2ELGBTQ+. De même, les personnes appartenant à un groupe racisé ont déclaré des besoins insatisfaits dans une proportion de 48 %, comparativement à 39 % chez les personnes non racisées. Parmi les personnes autochtones, 47 % ont déclaré des besoins insatisfaits, comparativement à 40 % chez les personnes non autochtones.

4. Conclusion

Le présent rapport examine les dépenses non remboursées et les besoins insatisfaits en raison du coût pour des soutiens clés liés à l'incapacité chez les personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, à partir des données de l'ECI de 2022. L'enquête a permis de recueillir des données détaillées sur les dépenses non remboursées liées aux soutiens liés à l'incapacité, fournissant ainsi de nouvelles perspectives sur les coûts supplémentaires de la vie chez les personnes ayant une incapacité. Ces résultats comblent une lacune persistante dans les données probantes et offrent une base pour l'élaboration de politiques mieux éclairées.

Dans l'ensemble, plus de la moitié des personnes ayant une incapacité ont déclaré des dépenses non remboursées, tandis que 4 personnes sur 10 ont déclaré avoir des besoins insatisfaits en raison du coût pour des soutiens liés à l'incapacité. Ces proportions variaient selon les caractéristiques liées à l'incapacité et les caractéristiques sociodémographiques, étant particulièrement élevées chez les personnes ayant des incapacités plus sévères ou multiples. Les variations selon le revenu ont révélé que les personnes à faible revenu étaient moins susceptibles de déclarer des dépenses non remboursées, mais plus susceptibles de déclarer des besoins insatisfaits en raison du coût que leurs homologues à revenu élevé. Cela suggère qu'une probabilité plus faible de déclarer des dépenses non remboursées n'indique pas nécessairement que les besoins sont satisfaits, mais peut plutôt refléter des obstacles financiers limitant l'accès aux soutiens nécessaires. Des travaux de recherche supplémentaires pourraient contribuer à mieux éclairer ces dynamiques.

Il est important de reconnaître que les dépenses directes et non remboursées prises en compte dans cette étude ne représentent qu'une partie de l'ensemble des dépenses auxquelles font face les personnes ayant une incapacité. De nombreux coûts supplémentaires, notamment ceux associés au logement accessible, au transport, à l'énergie et à l'alimentation, sont moins visibles et plus difficiles à quantifier, mais n'en demeurent pas moins tout aussi importants.

Tableau 1: Proportion de personnes ayant engagé des dépenses non remboursées pour des soutiens liés à l'incapacité au cours des 12 derniers mois, selon les caractéristiques socioéconomiques et celles liées à l'incapacité, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 2022

Caractéristiques	Aides, appareils ou technologies fonctionnels (%)	Médicaments sur ordonnance (%)	Thérapies et services de soins de santé (%)	Total, dépenses non remboursées (%)
Groupe d'âge				
15 à 24 ans (réf.)	13,5	28,4	17,2	42,2
25 à 64 ans	17,7*	39,1*	22,9*	53,4*
65 ans et plus	18,3*	42,1*	16,0	52,7*
Genre				
Hommes+ (réf.)	17,1	36,6	16,1	48,4
Femmes+	17,7	40,7*	23,2*	54,8*
Sévérité de l'incapacité				
Légère (réf.)	11,4	33,3	18,6	44,9
Modérée	14,2	37,5*	20,2	50,1*
Sévère	21,2*	43,7*	22,5*	57,7*
Très sévère	28,0*	46,1*	20,7	61,6*
Nombre de types d'incapacité				
1 (réf.)	10,2	33,6	17,6	44,3
2 ou 3	16,5*	37,1	20,4	51,2*
4 ou plus	24,7*	45,5*	22,1*	59,6*
Niveau de scolarité le plus élevé				

Coûts supplémentaires de la vie chez les personnes ayant une incapacité

Caractéristiques	Aides, appareils ou technologies fonctionnels (%)	Médicaments sur ordonnance (%)	Thérapies et services de soins de santé (%)	Total, dépenses non remboursées (%)
Diplôme d'études secondaires ou équivalent, ou moins (réf.)	15,3	35,5	14,1	46,3
Certificat ou diplôme postsecondaire inférieur au baccalauréat	18,3*	40,9*	21,5*	54,1*
Baccalauréat ou diplôme supérieur	20,9*	43,8*	32,0*	62,2*
Statut sur le marché du travail				
En emploi (réf.)	16,9	38,1	25,1	53,8
Sans emploi	16,2	39,8	19,5*	51,5
N'appartient pas à la population active	18,1	39,5	15,9*	50,5
Quintile de revenu				
Cinquième, revenu le plus élevé (réf.)	20,0	37,9	28,1	54,7
Quatrième	17,7	37,0	21,9*	51,5
Troisième	19,2	40,1	20,3*	54,2
Deuxième	16,1	41,0	17,5*	51,9
Premier, revenu le plus faible	15,2*	38,4	15,4*	48,9*
Situation de pauvreté (MPC, base de 2018)				
Ne vit pas en situation de pauvreté (réf.)	17,5	38,7	20,4	52,0
Vit en situation de pauvreté	16,6	41,2	18,0	52,3
Identité 2ELGBTQ+				
Non-2ELGBTQ+ (réf.)	17,4	39,9	20,7	52,9
2ELGBTQ+	18,0	41,2	27,0*	55,4
Identité racisée				
Non racisée (réf.)	17,7	39,8	21,0	53,4
Racisée	15,5	35,4*	16,3*	45,4*
Identité autochtone				
Non autochtone (réf.)	17,4	39,0	20,2	52,0
Autochtone	18,8	37,4	18,7	52,2
Total, personnes âgées de 15 ans et plus	17,4	38,9	20,1	52,0

* Différence statistiquement significative par rapport à la catégorie de référence (réf.) au sein de la même catégorie de dépenses non remboursées ($p < 0,05$)

Notes

Le total des dépenses non remboursées correspond aux dépenses non remboursées pour au moins un type de soutien lié à l'incapacité, par exemple les aides, appareils ou technologies fonctionnels, les médicaments sur ordonnance ou les thérapies et services de soins de santé.

Les définitions des principales variables et notions utilisées dans ce tableau sont présentées à l'annexe B.

Source

Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 (calcul de l'auteur).

Tableau 2a: Répartition des dépenses non remboursées pour des soutiens liés à l'incapacité au cours des 12 derniers mois, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus ayant engagé des dépenses non remboursées, 2022

Dépenses non remboursées	Aides, appareils ou technologies fonctionnels (%)	Médicaments sur ordonnance (%)	Thérapies et services de soins de santé (%)
Moins de 500 \$	49,8	55,7	34,6
500 \$ à moins de 1 000 \$	17,9	22,9	31,2
1 000 \$ à moins de 2 000 \$	13,3	11,6	17,9
2 000 \$ à moins de 5 000 \$	12,7	7,7	10,9
5 000 \$ ou plus	6,3	2,1	5,5
Total	100,0	100,0	100,0

Notes

Les catégories de dépenses supérieures à 5 000 \$ ont été regroupées afin d'assurer des tailles d'échantillon suffisantes

Les définitions des principales variables et notions utilisées dans ce tableau sont présentées à l'annexe B

Source

Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 (calcul de l'auteur)

Tableau 2b: Répartition des dépenses non remboursées pour des soutiens liés à l'incapacité au cours des 12 derniers mois, selon la sévérité de l'incapacité, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus ayant engagé des dépenses non remboursées, 2022

Sévérité de l'incapacité et catégories de dépenses non remboursées	Aides, appareils ou technologies fonctionnels (%)	Médicaments sur ordonnance (%)	Thérapies et services de soins de santé (%)
Incapacités moins sévères			
Moins de 500 \$	57,9	60,2	36,1
500 \$ à moins de 1 000 \$	15,7	22,8	31,5
1 000 \$ à moins de 2 000 \$	13,4	9,7	17,7
2 000 \$ à moins de 5 000 \$	9,9	5,9	10,7
5 000 \$ ou plus	3,2	1,4	4,1
Incapacités moins sévères : Total	100,0	100,0	100,0
Incapacités plus sévères			
Moins de 500 \$	43,9*	50,6*	32,6
500 \$ à moins de 1 000 \$	19,6	23,0	30,8
1 000 \$ à moins de 2 000 \$	13,2	13,9*	18,1
2 000 \$ à moins de 5 000 \$	14,8	9,6*	11,1
5 000 \$ ou plus	8,7*	2,9	7,4*
Incapacités plus sévères : Total	100,0	100,0	100,0

* Différence statistiquement significative par rapport aux personnes ayant des incapacités moins sévères au sein de la même catégorie de dépenses non remboursées ($p < 0,05$)

Notes

Les catégories de dépenses supérieures à 5 000 \$ ont été regroupées afin d'assurer des tailles d'échantillon suffisantes

Les définitions des principales variables et notions utilisées dans ce tableau sont présentées à l'annexe B

Source

Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 (calcul de l'auteur)

Tableau 3: Proportion de personnes ayant des besoins insatisfaits en raison du coût pour des soutiens liés à l'incapacité, selon les caractéristiques socioéconomiques et celles liées à l'incapacité, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 2022

Caractéristiques	Aides, appareils ou technologies fonctionnels (%)	Médicaments sur ordonnance (%)	Thérapies et services de soins de santé (%)	Total, besoins insatisfaits en raison du coût (%)
Groupe d'âge				
15 à 24 ans (réf.)	12,0	13,4	30,4	40,7
25 à 64 ans	15,5*	15,6	35,5*	46,4*
65 ans et plus	16,6*	6,6*	17,0*	30,2*
Genre				
Hommes+ (réf.)	14,7	10,4	22,3	34,5
Femmes+	16,0	14,2*	34,3*	45,4*
Sévérité de l'incapacité				
Légère (réf.)	6,2	6,8	21,0	28,3
Modérée	11,2*	12,0*	29,6*	39,8*
Sévère	20,5*	15,9*	33,7*	48,7*
Très sévère	32,0*	20,4*	39,3*	56,7*
Nombre de types d'incapacité				
1 (réf.)	5,5	6,5	19,7	26,5
2 ou 3	11,7*	10,4*	28,2*	38,5*
4 ou plus	28,3*	20,1*	38,3*	55,4*
Niveau de scolarité le plus élevé				
Diplôme d'études secondaires ou équivalent, ou moins (réf.)	17,4	13,2	25,8	39,3
Certificat ou diplôme postsecondaire inférieur au baccalauréat	15,6	13,9	30,5*	42,6
Baccalauréat ou diplôme supérieur	11,0*	8,9*	34,6*	41,1
Statut sur le marché du travail				
En emploi (réf.)	11,9	12,5	33,5	42,7
Sans emploi	15,0	22,1*	40,7*	53,6*
N'appartient pas à la population active	18,7*	11,3	23,7*	37,1*
Quintile de revenu				
Cinquième, revenu le plus élevé (réf.)	9,9	6,3	26,0	33,5
Quatrième	12,8	9,8*	28,8	37,7

Caractéristiques	Aides, appareils ou technologies fonctionnels (%)	Médicaments sur ordonnance (%)	Thérapies et services de soins de santé (%)	Total, besoins insatisfaits en raison du coût (%)
Troisième	14,7*	11,4*	30,1	40,2*
Deuxième	16,2*	14,9*	27,8	41,7*
Premier, revenu le plus faible	21,3*	17,9*	31,8*	47,4*
Situation de pauvreté (MPC, base de 2018)				
Ne vit pas en situation de pauvreté (réf.)	14,5	11,4	28,3	39,4
Vit en situation de pauvreté	24,3*	22,9*	37,5*	53,0*
Identité 2ELGBTQ+				
Non-2ELGBTQ+ (réf.)	15,0	12,4	28,9	40,3
2ELGBTQ+	15,3	20,7*	42,9*	54,5*
Identité racisée				
Non racisée (réf.)	14,5	11,4	27,4	38,7
Racisée	19,1*	16,3*	36,6*	48,2*
Identité autochtone				
Non autochtone (réf.)	15,3	12,3	29,0	40,4
Autochtone	19,2	17,7*	31,1	46,5*
Total, personnes âgées de 15 ans et plus	15,5	12,5	29,1	40,7

* Différence statistiquement significative par rapport à la catégorie de référence (réf.) au sein de la même catégorie de besoins insatisfaits en raison du coût ($p < 0,05$)

Notes

Le total des besoins insatisfaits en raison du coût correspond aux besoins insatisfaits en raison du coût pour au moins un type de soutien lié à l'incapacité, par exemple les aides, appareils ou technologies fonctionnels, les médicaments sur ordonnance ou les thérapies et services de soins de santé

Les définitions des principales variables et notions utilisées dans ce tableau sont présentées à l'annexe B

Source

Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 (calcul de l'auteur)

Annexe A. Dépenses non remboursées pour l'aide aux activités quotidiennes

La présente annexe présente des données sur les dépenses non remboursées liées à l'aide pour les activités quotidiennes. Contrairement aux 3 autres types de soutiens liés à l'incapacité couverts dans le présent rapport, l'ECI de 2022 a recueilli des données sur les dépenses non remboursées associées à l'aide pour les activités quotidiennes, mais n'a pas recueilli de données sur les besoins insatisfaits en raison du coût pour ce type de soutien. Afin de maintenir la clarté et d'éviter toute mauvaise interprétation, les résultats relatifs à ce soutien spécifique sont présentés dans une annexe plutôt que dans le corps principal du rapport. Les principaux résultats sont résumés ci-dessous.

- Parmi près de 8 millions de personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus en 2022, 12 % (soit 959 560 personnes) ont déclaré avoir engagé des dépenses non remboursées au cours des 12 mois précédents pour de l'aide liée aux activités quotidiennes en raison de leur condition.
- La proportion de personnes ayant une incapacité ayant déclaré des dépenses non remboursées pour l'aide aux activités quotidiennes était la plus faible chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (5 %), comparativement aux adultes âgés de 25 à 64 ans (9 %), et aux personnes âgées de 65 ans et plus (19 %).
- Les femmes ayant une incapacité (14 %) étaient plus susceptibles que les hommes ayant une incapacité (10 %) de déclarer des dépenses non remboursées pour l'aide aux activités quotidiennes.
- Les personnes ayant des incapacités plus sévères étaient plus susceptibles de déclarer des dépenses non remboursées pour l'aide aux activités quotidiennes. Environ 26 % des personnes ayant des incapacités très sévères, 15 % de celles ayant des incapacités sévères, et 9 % de celles ayant des incapacités modérées ont déclaré de telles dépenses, comparativement à 5 % des personnes ayant des incapacités légères.
- Les personnes ayant plusieurs types d'incapacité étaient plus susceptibles de déclarer des dépenses non remboursées pour l'aide aux activités quotidiennes. Parmi celles ayant quatre types ou plus d'incapacité, 21 % ont déclaré de telles dépenses, comparativement à 10 % de celles ayant deux ou trois types d'incapacité et à 5 % de celles ayant un seul type d'incapacité.
- Les personnes ayant une incapacité appartenant à des groupes à revenu plus élevé étaient moins susceptibles de déclarer des dépenses non remboursées pour l'aide aux activités quotidiennes. Parmi celles appartenant au quintile de revenu le plus élevé, 11 % ont déclaré des dépenses non remboursées pour l'aide aux activités quotidiennes, comparativement à 14 % de celles faisant partie du quintile de revenu le plus faible.
- Les personnes ayant une incapacité s'identifiant comme étant 2ELGBTQ+ (8 %) étaient moins susceptibles de déclarer des dépenses non remboursées que leurs homologues non 2ELGBTQ+ (12 %).
- Parmi le million de personnes ayant une incapacité ayant déclaré des dépenses non remboursées pour l'aide aux activités quotidiennes au cours des 12 mois précédents, environ trois personnes sur dix (29 %) ont dépensé moins de 500 dollars, plus de 2 personnes sur 5 (43 %) ont dépensé entre 500 et moins de 2 000 dollars, et environ une personne sur six (16 %) a dépensé entre 2 000 et moins de 5 000 dollars. Le reste (12 %) a fait face à des coûts très élevés de 5 000 dollars ou plus.

Tableau A1: Proportion de personnes ayant engagé des dépenses non remboursées pour l'aide aux activités quotidiennes au cours des 12 derniers mois, selon les caractéristiques socioéconomiques et celles liées à l'incapacité, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, 2022

Caractéristiques	Pourcentage
Groupe d'âge	
15 à 24 ans (réf.)	5,0
25 à 64 ans	9,4*
65 ans et plus	19,2*
Genre	
Hommes+ (réf.)	9,7
Femmes+	13,8*
Sévérité de l'incapacité	
Légère (réf.)	4,9
Modérée	8,9*
Sévère	14,8*
Très sévère	25,6*
Nombre de types d'incapacité	
1 (réf.)	4,6
2 ou 3	9,7*
4 ou plus	21,0*
Niveau de scolarité le plus élevé	
Diplôme d'études secondaires ou équivalent, ou moins (réf.)	11,8
Certificat ou diplôme postsecondaire inférieur au baccalauréat	11,6
Baccalauréat ou diplôme supérieur	13,2
Statut sur le marché du travail	
En emploi (réf.)	6,7
Sans emploi	8,1
N'appartient pas à la population active	17,2*
Quintile de revenu	
Cinquième, revenu le plus élevé (réf.)	10,6
Quatrième	11,1
Troisième	11,0
Deuxième	12,6
Premier, revenu le plus faible	14,1*
Situation de pauvreté (MPC, base de 2018)	
Ne vit pas en situation de pauvreté (réf.)	11,8
Vit en situation de pauvreté	13,8
Identité 2ELGBTQ+	
Non-2ELGBTQ+ (réf.)	11,5
2ELGBTQ+	8,4*
Identité racisée	
Non racisée (réf.)	12,4
Racisée	10,3
Identité autochtone	
Non autochtone (réf.)	12,0
Autochtone	12,3
Total, personnes âgées de 15 ans et plus	12,0

Coûts supplémentaires de la vie chez les personnes ayant une incapacité

* Différence statistiquement significative par rapport à la catégorie de référence (réf.) ($p < 0,05$)

Note

Les définitions des principales variables et notions utilisées dans ce tableau sont présentées à l'annexe B

Source

Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 (calcul de l'auteur)

Tableau A2a: Répartition des dépenses non remboursées pour l'aide aux activités quotidiennes au cours des 12 derniers mois, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus ayant engagé des dépenses non remboursées, 2022

Dépenses non remboursées	Pourcentage
Moins de 500 \$	29,2
500 \$ à moins de 1 000 \$	23,7
1 000 \$ à moins de 2 000 \$	18,8
2 000 \$ à moins de 5 000 \$	16,3
5 000 \$ ou plus	11,9
Total	100,0

Notes

Les catégories de dépenses supérieures à 5 000 \$ ont été regroupées afin d'assurer des tailles d'échantillon suffisantes
Les définitions des principales variables et notions utilisées dans ce tableau sont présentées à l'annexe B

Source

Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 (calcul de l'auteur)

Tableau A2b: Répartition des dépenses non remboursées pour l'aide aux activités quotidiennes au cours des 12 derniers mois, selon la sévérité de l'incapacité, personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus ayant engagé des dépenses non remboursées, 2022

Sévérité de l'incapacité et catégories de dépenses non remboursées	Pourcentage
Incapacités moins sévères	
Moins de 500 \$	32,6
500 \$ à moins de 1 000 \$	27,3
1 000 \$ à moins de 2 000 \$	16,9
2 000 \$ à moins de 5 000 \$	15,1
5 000 \$ ou plus	8,1
Incapacités moins sévères : Total	100,0
Incapacités plus sévères	
Moins de 500 \$	27,7
500 \$ à moins de 1 000 \$	22,2
1 000 \$ à moins de 2 000 \$	19,7
2 000 \$ à moins de 5 000 \$	16,8
5 000 \$ ou plus	13,6
Incapacités plus sévères : Total	100,0

* Les estimations pour les personnes ayant des incapacités sévères ne sont pas statistiquement différentes de celles des personnes ayant des incapacités moins sévères au sein de la même catégorie de dépenses non remboursées ($p < 0,05$)

Notes

Les catégories de dépenses supérieures à 5 000 \$ ont été regroupées afin d'assurer des tailles d'échantillon suffisantes
Les définitions des principales variables et notions utilisées dans ce tableau sont présentées à l'annexe B

Source

Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 (calcul de l'auteur)

Annexe B. Sources de données et définitions

Enquête canadienne sur l'incapacité

Statistique Canada recueille des données sur l'incapacité depuis plus de 30 ans. Depuis 2012, l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) est la principale source de données sur l'incapacité au Canada. L'ECI fournit des données exhaustives sur les personnes ayant une incapacité pour chaque province et territoire. L'enquête recueille également de l'information essentielle sur les types et la sévérité des incapacités, les soutiens liés à l'incapacité, les profils d'emploi, le revenu, le niveau de scolarité et d'autres renseignements propres à l'incapacité.

La population visée par l'ECI de 2022 comprenait les personnes âgées de 15 ans et plus, en date du Recensement de la population de 2021 (mai 2021), vivant dans des logements privés. Sont exclues les personnes vivant en établissement, sur des bases des Forces armées canadiennes, dans des réserves des Premières Nations ainsi que dans des logements collectifs. Étant donné que la population vivant en établissement est exclue, les données, en particulier pour les groupes d'âge plus âgés, doivent être interprétées en conséquence.

L'ECI utilise les [Questions de dépistage de l'incapacité \(QDI\)](#), qui reposent sur le modèle social de l'incapacité (Grondin, 2016).² Ce modèle définit l'incapacité comme le résultat de l'interaction entre les fonctions et structures corporelles, les activités quotidiennes et la participation sociale, tout en reconnaissant le rôle des facteurs environnementaux. Conformément à ce cadre, l'ECI ciblait les répondants qui avaient non seulement une difficulté ou une déficience liée à un problème de santé de longue durée, mais qui faisaient également face à des limitations dans leurs activités quotidiennes.

La définition de l'incapacité utilisée dans l'ECI comprend toute personne ayant déclaré être « parfois », « souvent » ou « toujours » limitée dans ses activités quotidiennes en raison d'un problème de santé ou d'une condition de longue durée, ainsi que toute personne ayant déclaré être « rarement » limitée si elle était également incapable d'effectuer certaines tâches ou ne pouvait les effectuer qu'avec beaucoup de difficulté.

Définitions

Sévérité de l'incapacité : Un score global de sévérité a été élaboré pour l'ECI. Il a été calculé pour chaque personne à partir des éléments suivants :

² Grondin, Chantal. 2016. « Nouvelle mesure de l'incapacité dans les enquêtes : questions d'identification des incapacités (QII) ». Rapports sur l'incapacité et l'accessibilité au Canada. Numéro au catalogue de Statistique Canada : 89-654-X2016003. Consulté à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-654-x/89-654-x2016003-fra.pdf?st=vmW-nlS3>

- a) le nombre de types d'incapacité;
- b) le degré de difficulté éprouvé dans l'exécution de certaines tâches;
- c) la fréquence des limitations des activités.

Afin de simplifier le concept de sévérité, quatre classes ont été établies : légère, modérée, sévère et très sévère. Le nom attribué à chaque classe vise à faciliter l'utilisation du score de sévérité et ne constitue pas une étiquette ni un jugement concernant le niveau d'incapacité de la personne. Voir [l'Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 : Guide des concepts et des méthodes](#) (Pianosì et al., 2023).³ Dans le présent rapport, les catégories « légère » et « modérée » ont été regroupées dans une catégorie dite « moins sévère », et les catégories « sévère » et « très sévère » dans une catégorie dite « plus sévère ».

Genre : Afin de protéger la confidentialité des personnes non binaires, une variable à deux catégories a été utilisée. Plus précisément, les personnes non binaires ont été redistribuées dans les catégories « hommes » et « femmes », désignées respectivement par « hommes+ » et « femmes+ ». La catégorie « hommes+ » comprend les hommes cisgenres et transgenres (et/ou les garçons), ainsi que certaines personnes non binaires, tandis que la catégorie « femmes+ » comprend les femmes cisgenres et transgenres (et/ou les filles), ainsi que certaines personnes non binaires.

2ELGBTQ+ : À partir des questions sur le sexe à la naissance, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, la variable 2ELGBTQ+ comprend les personnes ayant déclaré être lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles ou avoir une autre orientation sexuelle non hétérosexuelle, ainsi que les personnes non binaires et les femmes et hommes transgenres. Cette variable regroupe toutes les personnes LGBTQ+ ainsi que les personnes non binaires et transgenres en une seule catégorie afin de faciliter l'analyse de cette population de petite taille. En plus des deux catégories présentées dans les tableaux (2ELGBTQ+ et non-2ELGBTQ+), cette variable comprend une catégorie « inconnue » afin de tenir compte des répondants par procuration qui n'ont pas été interrogés sur l'orientation sexuelle.

Personnes racisées : Le terme « racisées » désigne les personnes appartenant à une minorité visible au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#) (Government of Canada, 1985)⁴ soit les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race caucasienne ou de couleur blanche. La population des minorités visibles comprend principalement les groupes suivants : Sud-Asiatiques, Chinois, Noirs, Philippins, Arabes, Latino-Américains, Asiatiques du Sud-Est, Asiatiques occidentaux, Coréens et

³ Pianosi, Robin; Presley, Laura; Buchanan, Jeannie; Lévesque, Amélie; Savard, Sarah-Anne; et Lam, Janet. 2023. « Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 : Guide des concepts et méthodes ». Rapports sur l'incapacité et l'accessibilité au Canada. Numéro au catalogue de Statistique Canada : 89-654-X2023004. Consulté à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2023004-fra.pdf>

⁴ Gouvernement du Canada. 1985. « Loi sur l'équité en matière d'emploi ». Lois révisées du Canada, ch. E-5.401. Site Web de la législation (Justice). Consulté à l'adresse : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/>

Japonais. La catégorie des personnes non racisées comprend les personnes ayant déclaré être blanches uniquement et exclut les personnes autochtones.

Identité autochtone : L'identité autochtone est classée comme autochtone (Premières Nations vivant hors réserve, Métis et Inuits) ou non autochtone. Une ventilation plus fine des résultats selon les groupes autochtones n'était pas possible en raison de la taille restreinte de l'échantillon.

Statut sur le marché du travail : Le statut sur le marché du travail comprend trois catégories : en emploi, sans emploi ou n'appartenant pas à la population active. Les données proviennent du Recensement de 2021 et reflètent donc la situation durant la semaine de référence du recensement, soit du 2 au 8 mai 2021.

Niveau de scolarité le plus élevé : Le niveau de scolarité le plus élevé est classé en trois groupes : diplôme d'études secondaires ou titre équivalent, ou moins; certificat ou diplôme postsecondaire inférieur au baccalauréat; baccalauréat ou diplôme supérieur. La catégorie intermédiaire comprend les certificats ou diplômes d'apprentissage ou de métiers, les diplômes collégiaux, les diplômes du CÉGEP ou d'autres certificats ou diplômes non universitaires, ainsi que les certificats ou diplômes universitaires inférieurs au baccalauréat. Les données proviennent du Recensement de 2021.

Revenu : Le revenu est représenté par des quintiles fondés sur le revenu économique des familles après impôt, ajusté selon la taille de la famille. Les données de revenu sont tirées du Recensement de 2021 et se rapportent à l'année de référence 2020.

Pauvreté : Les taux de pauvreté ont été estimés à l'aide de la Mesure du panier de consommation (MPC) de 2018. Les données relatives à la pauvreté proviennent du Recensement de 2021 et se rapportent à l'année de référence 2020.

Aides, appareils ou technologies fonctionnels : Il s'agit de dispositifs ou d'outils conçus ou adaptés pour aider une personne à accomplir une tâche ou une activité particulière. L'ECI a posé plusieurs questions sur les aides, appareils ou technologies nécessaires aux personnes ayant une incapacité en raison de leur condition. Cela comprend notamment les aides auditives, les aides visuelles, les aides physiques, les aides cognitives et d'autres aides, comme les ordinateurs dotés de logiciels ou d'applications spécialisées, les chaussures orthopédiques et les animaux d'assistance.

Médicaments sur ordonnance : Il s'agit des médicaments prescrits nécessaires aux personnes ayant une incapacité pour des conditions qui duraient ou devaient durer six mois ou plus.

Thérapies et services de soins de santé : Il s'agit des thérapies et services de soins de santé nécessaires aux personnes ayant une incapacité en raison de leur condition, y compris notamment la physiothérapie, la massothérapie ou les traitements chiropratiques; l'orthophonie; l'ergothérapie; les services de counseling; les thérapies vitales ou les soins médicaux spécialisés; les services de traitement des dépendances; les programmes de développement des habiletés de vie; les traitements

naturopathiques, homéopathiques ou ostéopathiques; l'acupuncture; les services en nutrition; les soins spécialisés de la vue; ou d'autres thérapies ou services.

Aide pour les activités quotidiennes : Les répondants ont été interrogés sur leur besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne en raison de leur condition. Les activités couvertes comprennent notamment la préparation des repas, les travaux ménagers quotidiens, les travaux ménagers lourds, les déplacements pour des rendez-vous ou des courses, la gestion des finances personnelles, les soins personnels, les soins médicaux de base à domicile et les déplacements à l'intérieur du lieu de résidence. Cela comprend l'aide reçue de la famille, d'amis, de voisins ou d'organismes, qu'elle soit rémunérée ou non.

Dépenses non remboursées : Il s'agit des dépenses engagées par les personnes ayant une incapacité au cours des 12 mois précédents pour des soutiens liés à l'incapacité nécessaires en raison de leur condition, pour lesquelles elles n'ont pas été remboursées. Dans l'ECI de 2022, ce type d'information a été recueilli pour toutes les catégories de soutiens liées à l'incapacité couvertes dans le présent rapport, y compris les aides, appareils ou technologies fonctionnels, les médicaments sur ordonnance, les thérapies et services de soins de santé ainsi que l'aide pour les activités quotidiennes. Les dépenses considérées comprennent les montants non couverts par une assurance, notamment les exclusions, les franchises et les coûts excédant les plafonds de couverture, ainsi que les montants payés par d'autres membres du ménage. Les montants remboursés par des assurances ou des programmes gouvernementaux sont exclus.

Besoins insatisfaits en raison du coût : Il s'agit d'une situation dans laquelle une personne a besoin d'un soutien lié à l'incapacité, mais n'y a pas accès en raison de son coût. Dans l'ECI de 2022, ce type d'information a été recueilli pour les aides, appareils ou technologies fonctionnels, les médicaments sur ordonnance ainsi que les thérapies et services de soins de santé, mais pas pour l'aide aux activités quotidiennes. L'enquête a d'abord posé une série de questions sur le besoin et l'utilisation de divers soutiens liés à l'incapacité. Lorsque les personnes ont indiqué avoir besoin d'un soutien précis sans y avoir accès, elles ont été invitées à indiquer les raisons, comme le coût ou l'indisponibilité. Si le coût était identifié comme raison, la personne était considérée comme ayant des besoins insatisfaits en raison du coût. Pour les médicaments sur ordonnance, une approche différente a été utilisée, les répondants étant interrogés sur leur incapacité à se procurer des médicaments ou sur la réduction de leur consommation en raison du coût au cours des 12 mois précédents.